

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 395

présenté par

Mme Petex-Levet, M. Viry, M. Schellenberger, M. Brigand, Mme Gruet, Mme Anthoine,  
M. Vatin, M. Dubois, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Minot, M. Boucard, M. Seitlinger et  
M. Ray

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 7, après le mot :

« activités »,

insérer les mots :

« contribuant à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction actuelle de cet alinéa vise uniquement les technologies favorables au développement durable, ce qui risque d'exclure les activités relevant de secteurs traditionnels qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A titre d'exemple, les activités de maintenance, réparation, réemploi, retrofit ou remanufacturing de biens d'équipements tels que les machines industrielles risquent de ne pas répondre à la définition de technologie en faveur du développement durable bien qu'elles y contribuent.

Cet amendement vise donc à rectifier ce déséquilibre.